



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 27069

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les conséquences engendrées par la dérogation décidée dans la gestion régionalisée des aides à l'agriculture contenue dans la réforme de la politique agricole commune. Cette dérogation risque de déstabiliser les marchés des fruits, légumes et pommes de terre, et n'est pas sans conséquence pour la France, où un peu plus de 40 000 exploitations produisent des légumes, 26 000 des fruits et 20 000 des pommes de terre. De plus, les entreprises de production de ces secteurs disparaissent deux fois plus vite que la moyenne des exploitations agricoles. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à cette situation fort pénalisante sur un plan budgétaire.

Texte de la réponse

La réforme de la PAC de juin 2003 permet la mise en oeuvre de la régionalisation des aides pour les pays qui choisissent cette option. Le projet initial de la Commission autorisait les agriculteurs appelés à bénéficier des aides découplées sur les grandes cultures à se reconvertir dans la production de fruits, de légumes et de pommes de terre sans limitation des niveaux de production. Ce dispositif aurait entraîné des distorsions de concurrence importantes au détriment des zones traditionnelles de production de fruits et légumes et la déstabilisation de leurs marchés. Pour les États membres qui choisiraient de régionaliser les aides, la France a obtenu la mise en place d'un mécanisme de quotas limitant la production de fruits et légumes à leurs niveaux actuels. Afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce dispositif, elle a également obtenu qu'un bilan précis soit dressé dès 2007 au Conseil des ministres à Bruxelles, sur la base d'un rapport de la Commission, assorti, le cas échéant, de propositions appropriées. La France a de plus obtenu que la Commission s'engage à exercer une vigilance particulière d'ici là, compte tenu de la sensibilité du secteur des fruits et légumes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27069

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8101

Réponse publiée le : 13 avril 2004, page 2939